



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Informations communales :

Fête Nationale

Compte tenu des prescriptions à respecter en raison du Covid-19, la fête nationale du 31 juillet à Sornetan est annulée.

En lieu et place, le Conseil communal espère pouvoir organiser cet automne, si les conditions le permettent, une inauguration de la route à Châtelat.

Assemblée communale du 15 juin 2020

Le procès-verbal de l'assemblée communale est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir de la présente publication, conformément à l'article 78 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration sera fermée du 13 juillet au 9 août 2020, réouverture selon les horaires habituels le lundi 10 août 2020.

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Suite à l'avis paru dans la Feuille officielle du 6 mai 2020, le Conseil communal rappelle que les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 15 juillet 2020. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Plus d'informations figurent dans le tout-ménage qui vous sera adressé ces prochains jours.

Souboz, le 1^{er} juillet 2020

Conseil communal